



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°059-2026

SEANCE DU : 29 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCATION

Date : 29/09/2026

Affichée le : 21/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON**, Maire de Presles.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 23

Pouvoirs : 2

Absents : 2

Etaient**présents :**

Patrick RAOULT

Patricia GOASDOUE

Catherine DEVILARD

Daïkha BRICOUT

~~Hervé SOUPRAYEN~~

Martine TISSU

Alban RANGIER

Thomas PROUST

Françoise GODENNE

~~Serge GHILLEBAERT~~~~Anne-Laure BONCORI~~

Audrey SABOURIN

Monique ROBERT

Morgane RABISCHUNG

Fabien VOLLE

Michel WATIER

J.M. HENNEBERT

Anissa BENDHIAF

~~Ambre OLLIVIER~~

Céline GALLAND

Thierry CHAUMERLIAC

Franck MARCHAL

David GRANDINETTI

Edouard DEGREMONT

Aude MAZURELLE

Eric DEVILARD

Absents représentés : Ambre OLLIVIER pouvoir à Fabien VOLLE et Serge GHILLEBAERT pouvoir à Madame le Maire

Absents non représentés : Anne-Laure BONCORI, Hervé SOUPRAYEN

Secrétaire de séance : Patricia GOASDOUE

Délibération n°059/2026 : Acquisitions foncières de parcelles de trottoirs, de voirie et de stationnement pour incorporation dans le domaine public communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant la volonté de la commune d'incorporer au domaine public communal des parcelles appartenant à des propriétaires privés mais déjà intégrées de fait à l'espace public, ces emprises étant aménagées et affectées à des usages de voirie, de stationnement et de cheminement piéton, dans la continuité des voies et espaces publics existants,

Considérant que les parcelles visées ci-dessus sont les suivantes :

- Rue d'Estienne d'Orves : AI 310 (58 m²), AI 311 (34 m²), AI 312 (65 m²), AI 313 (26 m²), AI 314 (26 m²), AI 315 (60 m²), AI 316 (162 m²), AI 317 (55 m²), AI 318 (102 m²).
- Rue de la Nouraye : AI 324 (24 m²), AI 323 (109 m²), AI 322 (35 m²), AI 321 (35 m²), AI 320 (20 m²), AI 329 (60 m²), AI 328 (66 m²), AI 327 (24 m²), AI 319 (64 m²).
- Rue des Petits Clos : AE 182 (35 m²), AE 181 (31 m²), AE 170 (81 m²), AE 171 (22 m²).
- Rue de Courcelles : AM 284 (25 m²), AM 285 (48 m²), AM 116 (16 m²), AM 211 (3 m²), AM 218 (4 m²), AM 219 (81 m²).
- Rue du Bois Belle Fille : AM 167 (77 m²), AM 166 (63 m²), AM 165 (63 m²), AM 164 (63 m²), AM 163 (60 m²), AM 130 (100 m²), AM 129 (82 m²), AL 157 (14 m²) et AL 158 (37 m²), AL 156 (18 m²).

Considérant le courrier électronique des Domaines en date du 11/08/2026 indiquant que ce type de parcelles sont évaluées en général à 1 euro symbolique car elles sont considérées comme un transfert de charge,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien VOLLE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 contre),

- Autorise l'acquisition des parcelles susvisées au prix de 1 € symbolique chacune,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, le 30 septembre 2026

Le Maire,

Céline CAUDRON